

Prescriptions Surfactiques

Espaces Boisés Classés

Zones humides

Secteurs à protéger pour des raisons écologiques

Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Emplacements réservés voirie

Emplacements réservés à vocation de continuités écologiques

Emplacements réservés flottant

Changement de destination

Ripolyve

Jardins familiaux

Ensemble urbain

Prescriptions Ponctuelles

Arbres remarquables

Patrimoines bâtis remarquables

Cônes de vue paysager

Prescriptions Linéaires

Linéaires artisanaux et commerciaux à protection simple (art. L151-16-1 du CU)

Linéaires commerciaux renforcés (art. L151-16-1 du CU)

Alignement d'arbres et haies à préserver (art. L151-19 du CU)

Haies bocagères à préserver (art. L151-23 du CU)

Marges de recul (art. L151-17 & L151-18 du CU)

Cadastre 2025

Bâtements durs

Bâtements légers

Parcelles

N

0

250

500

1 000

Mètres

Ville de **BOURG**
en
BRESSE

www.bourgenbresse.fr

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

Traduction réglementaire

Plan des prescriptions graphiques

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 23 juin 2025

Modifié le 29 juin 2026

Echelle : 1/7 500